

LE "GENRE" ET SES DIMENSIONS

SEXE ASSIGNÉ À LA NAISSANCE

Le terme « sexe » fait référence au statut biologique de la personne.

APA Council of Representatives, February 18-20 (2011)

Le statut biologique s'exprime notamment par les chromosomes sexuels et les organes génitaux.

Le sexe assigné à la naissance peut être :

FEMELLE

MÂLE

INTERSEXE

Personne dont les caractéristiques physiques, chromosomiques et/ou hormonales ne correspondent pas aux définitions des corps mâle ou femelle.

IDENTITÉ DE GENRE

L'identité de genre est le sentiment personnel que chaque personne a de son genre.

Il s'agit du sentiment d'être une femme, un homme, les deux, ni l'un ni l'autre.

Par exemple, nous dirons qu'une "femme" est une personne qui a une identité de genre féminine.

L'identité de genre peut être :

IDENTITÉ DE GENRE FÉMININE

Personne qui se reconnaît dans les caractéristiques féminines définies par la société.

IDENTITÉ DE GENRE MASCULINE

Personne qui se reconnaît dans les caractéristiques masculines définies par la société.

IDENTITÉ DE GENRE NON-BINAIRE

Personne qui ne se reconnaît ni exclusivement dans l'identité de genre féminine ou masculine, ou dans aucun des deux.

Désigne donc toutes les possibilités en dehors d'une identité de genre strictement féminine ou masculine.

TRANSGENRE ET CISGENRE

CISGENRE

Personne dont le sexe assigné à la naissance correspond à son identité de genre.

TRANSGENRE

Personne dont le sexe assigné à la naissance ne correspond pas à son identité de genre.

EXPRESSION DE GENRE

L'expression de genre correspond à la manière dont une personne s'exprime à travers ses vêtements, son maquillage, son langage corporel, le choix d'un pronom (il, elle ou iel), etc.

L'expression de genre n'est pas forcément en lien avec l'identité de genre d'une personne.